



*Extrait du registre*  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

***Le 23 mars 2017***

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire  
sous la présidence de Madame LEVRARD Françoise

Présents : 12      *Date de convocation du conseil municipal : 16/03/2017*

Votants : 12

Présents : Mmes Ribot - Gagnard - Tetu-Edin - Fleurance- Houdoin  
Mrs Regner- Babai - Lebreton - Timmerman- Danvert-Charton

Absentes excusées : Mme Lhomer - Mme Regner - Mr Cartier

**Ordre du jour :**

- *Vote des taux d'imposition*
- *Vote Budget 2017 Assainissement*
- *Vote Budget 2017 Commune*
- *Demande de subvention au titre de la DETR 2017*
- *Demande de subvention au titre des amendes de Police*
- *Maitrise d'œuvre travaux Mairie et vieux bâtiments*
- *Questions diverses*

Formant la majorité des membres en exercice

Madame Gagnard Nathalie a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 13 mars 2017 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délib<sup>n</sup>°23-03-17-01

**Objet : Vote des taux d'imposition 2017**

Les services de l'état sont en incapacité de nous fournir l'état de notification des taux (1259) avant notre réunion de conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé sur les recettes et les dépenses de la commune, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'impositions pour l'année 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Rappel des taux :

Taxe d'habitation : 9.70 %

Taxe foncière (bâti) : 13.52 %

Taxe foncière (non bâti) : 25.71 %

Délibn°23-03-17-02

**Objet : Vote du budget primitif 2017 - assainissement**

Après examen des propositions de recettes et de dépenses, le projet s'équilibre ainsi :

- section de fonctionnement; recettes = dépenses = 114 267.61 €.
- Section d'investissement ; recettes = dépenses = 104 103.63 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le Budget primitif 2017 commune tel qu'il est présenté.

Délibn°23-03-17-03

**Objet : Vote du budget primitif 2017 - COMMUNE**

Après examen des propositions de recettes et de dépenses, le projet s'équilibre ainsi :

- section de fonctionnement; recettes = dépenses = 1 300 419.61 €.
- Section d'investissement ; recettes = dépenses = 868 524.77 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le Budget primitif 2017 commune tel qu'il est présenté.

Délibn°23-03-17-04

**Objet : Demande de subvention au titre de la DETR 2017**

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2017 le projet susceptible d'être éligible est :

1 – *Réhabilitation et extension de la mairie et agence postale*

**Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :**

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	205 000 €
Fonds Européens (à préciser)	
DETR	180 000 €
FNADT	

Conseil Régional	45 000 €
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser) LA POSTE	20 000 €
Fonds privés	
<b>TOTAL HT</b>	<b>450 000 €</b>

*\*(sur la délibération doivent figurer autant de modalités de financement qu'il y a de dossiers présentés)*

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise Madame Le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2017
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Délibn°23-03-17-05

**Objet : Demande de subvention au titre des amendes de police 2017.**

Madame le Maire présente au conseil le courrier reçu concernant la dotation du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Elle propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- Aménagement de l'impasse des Primevères
- Sécurisation des entrées d'agglomération de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser :

- les travaux d'aménagement de l'impasse des Primevères début 2018
- La sécurisation des entrées d'agglomération de la commune
- 

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations susvisées.

Délibn°23-03-17-06

**Objet : Maitrise d'œuvre Réhabilitation et extension de la mairie.**

Concernant le projet de réhabilitation et l'extension de la mairie, une maîtrise d'œuvre est nécessaire.

Après étude et délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition d'honoraires du cabinet ECAUMEX pour un taux de 5.5 % HT du montant HT des travaux .

Délibn°23-03-17-07

**Objet : Location et entretien des tenues de travail – convention de groupement de commandes**

Madame le Maire indique au conseil municipal que l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 permet la constitution de groupements de commande entre pouvoirs adjudicateurs pour lancer des marchés publics pour des besoins de même nature.

Une convention constitutive signée par les membres du groupement, définit les modalités de fonctionnement du groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi les membres du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Madame le Maire propose au conseil municipal la création d'un groupement de commande composé des communes d'Auvers le Hamon, Le Bailleul, Bouessay, Parcé/Sarthe, Précigné, la Ville de Sablé/Sarthe, les communes de Souvigné/Sarthe, Vion, la Communauté de communes de Sablé/Sarthe et le CCAS de Sablé/Sarthe pour la location et l'entretien des tenues de travail.

Il est proposé au conseil municipal :

- de désigner la Communauté de communes de Sablé/Sarthe coordonnateur du groupement
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre les membres du groupement.

**Informations diverses**

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux la valorisation financière et fiscale 2016.

Madame Le Maire donne lecture du courrier reçu signé de plusieurs jeunes concernant une demande de city stade. Une demande de chiffrage sera faite.

Lagune : Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faudra prévoir une extension lagune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.